

L'ajournement

des choses comme cela et tenter de mêler la population canadienne.

Et en ce qui concerne le projet de loi C-28, je suis encore déçu de ce député-là dont la formation politique appuie un paquet de sénateurs non élus, qui tentent de venir brimer les droits de la démocratie canadienne et les droits des députés dûment élus à la Chambre des communes. Les sénateurs libéraux, monsieur le Président, retardent le projet de loi C-28, comme ils retardent la TPS, comme ils retardent tous les autres projets de loi. Ce sont des non-élus, dirigés par un chef non élu, qui ont le culot de venir contredire ce que le peuple canadien a décidé en 1988, monsieur le Président, et c'était d'élire un gouvernement majoritaire progressiste conservateur. Et les sénateurs, s'ils veulent faire de la politique, qu'ils se fassent élire dans la circonscription de Trois-Rivières, qu'ils se fassent élire dans la circonscription de Surrey-Nord, et à ce moment-là, je respecterai ce qu'ils diront, et je respecterai leur prise de position sur des projets de loi.

Tant et aussi longtemps qu'il y aura une seule Chambre qui sera élue, c'est elle qui devra décider. Et il n'y a pas un sénateur qui a le droit de venir jouer avec la démocratie du pays. Je ne parle pas, monsieur le Président, de tous les éditoriaux qui me donnent raison, je parle d'un principe fondamental, que les gens de la circonscription de Trois-Rivières, encore toute la fin de semaine, m'ont exprimé clairement. Ils ont dit: Que les sénateurs adoptent les lois que vous avez vous-même adoptées!

Je vois que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Je vous remercie.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 11 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 27.)